



## SOP 2024

### REGLEMENT DU DEFI « LA FLEMME OU LA FLAMME ? »

Le défi « La flemme ou la flamme ? » se déroule pendant la Semaine Olympique et Paralympique, du 02 au 05 avril 2024.

#### Principes et valeurs :

Le défi promeut les valeurs de respect, de solidarité, d'engagement et de *fair-play*. **L'objectif est d'encourager les élèves de l'établissement à pratiquer 30 mn d'activité physique quotidiennement.** Le principe est d'accumuler des flammes pour sa classe en découvrant et pratiquant des activités physiques. Les classes gagnantes seront celles qui auront remporté le plus de flammes.

#### Fonctionnement :

Les élèves participent au défi dans le cadre de leur classe. Du 02 au 05 avril 2024, les délégués de classes, les AED, les CPE, les infirmières et les professeurs d'EPS proposeront des activités physiques.

#### Les classes accumulent des flammes selon 2 moyens :

- La participation individuelle des élèves aux activités,
- L'implication des élèves de la classe dans la mise en place, la gestion et le suivi des activités.

Chaque fois qu'un élève participe à une activité, il récupère des flammes en fonction du temps de pratique et/ou de ses performances. A chaque stand, les flemmes sont comptabilisées et notées en face du nom de l'élève. Chaque jour les flammes sont comptabilisées par classe et les résultats affichés dans la cour.

Les résultats des classes seront affichés tous les jours dans la cour Est.

Règle n°1 : En participant au défi les élèves et leur classe s'engagent à en respecter le principe et les valeurs.

Règle n°2 : Les participants devront respecter les consignes sanitaires propres à chaque activité.

Règles n°3 : Aucune discussion ou contestation conflictuelle auprès des élèves animateurs ou adultes encadrants sur le nombre de flammes attribuées ne sera acceptée.

#### Prix :

- 1 prix pour la classe gagnante des niveaux 6°/5°
- 1 prix pour la classe gagnante des niveaux 4°/3°
- 1 prix pour la classe gagnante du lycée (2°/1°/T°)